

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-trois septembre à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à huis clos, à la salle des fêtes (crise sanitaire Covid-19 oblige), sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du onze septembre deux mil vingt-et-un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur Robin PIREZ, absent non-excuse.

Monsieur CENDRE Philippe est élu secrétaire de séance.

I. Subventions pour les travaux de l'église d'Huby-Saint-Leu

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu 45.961,50 € de la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et 36.980,87 € de la Région, soit une avance de 30% des subventions accordées dans le cadre des travaux de rénovation du clocher de l'église d'Huby-Saint-Leu.

II. Remboursement sur charge de personnel

Monsieur le Maire indique avoir reçu un remboursement sur charge de personnel d'un montant de 2.799 € pour l'arrêt de travail de Dominique NÉDONCHEL et de 1.421,34 € pour les contrats aidés P.E.C.

III. Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal avoir reçu un courrier émanant de la Communauté de Communes des 7 Vallées concernant le F.P.I.C. (Fonds Nationale de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes). Le montant du F.P.I.C. s'élève à 18.474 € pour l'année 2021.

IV. Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le montant des dons versés, en grande partie par l'Association de Restauration de l'Eglise (A.R.E.), à la Fondation du Patrimoine dans le cadre des travaux de restauration du clocher de l'église s'élève à ce jour à 59.920 €. A cette somme s'ajoute le versement d'une aide de la Fondation du Patrimoine pour un montant de 15.000 €.

V. Travaux de la Rue de l'Église

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le dossier des travaux de la rue de l'Église sera inscrit au budget 2022 et qu'une subvention, d'un montant de 23.306 €, a été accordée par le Département au titre du FARDA. Cependant, pour bénéficier de ladite subvention, les travaux doivent commencer avant le 31 décembre 2021. Monsieur le Maire propose, dans un premier temps, de terrasser les talus de l'entrée du parking de l'église afin d'en faciliter la visibilité des véhicules.

VI. Rentrée scolaire de septembre 2022

Monsieur le Maire indique qu'une réunion a été organisée à Marconnelle le 21 septembre 2021 en présence des maires des RPI Bouin-Plumoisson / Marconnelle et Huby-Saint-Leu / Guisy, de Madame Laëtitia TANFIN, Adjointe au Maire d'Huby-Saint-Leu, des directeurs des R.P.I. (Véronique CARON et Alain CUVILLIER) et de Madame Estelle BLIN – Inspectrice de l'Education Nationale – Circonscription d'Hesdin. Cette réunion avait pour objet : l'organisation des transports scolaires suite à la fusion des deux R.P.I. Ont également participé à cette réunion Aurélien PORTEMONT, responsable d'exploitation auprès des Transports DUMONT, et Gildas MOREAU de la Direction des Transports Scolaires et Interurbains de la Région des Hauts-de-France.

VII. Versement subvention accompagnateur bus scolaire

Monsieur le Maire indique avoir reçu le deuxième versement de la subvention concernant le dispositif d'accompagnement des élèves de classe maternelle émanant du Conseil Régional des Hauts-de-France pour un montant de 706,44 €. Ce versement clôture la participation régionale pour l'année scolaire 2020-2021.

VIII. Actualisation des tarifs A.P.I. pour le restaurant scolaire

Monsieur le Maire indique que la société de restauration API a révisé ses prix pour la rentrée scolaire 2021-2022. Le repas enfant passera de 2.014 € H.T. à 2.030 € H.T. soit une augmentation de 0.78 %.

IX. Repas des aînés

Monsieur le Maire indique que le traditionnel repas des aînés est prévu pour le dimanche 21 novembre 2021. Actuellement et compte-tenu de la situation sanitaire liée au Covid-19, nous ne sommes pas en mesure de confirmer ce rendez-vous annuel. A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal a décidé de ne pas organiser de repas cette année. Il a été décidé de réitérer l'opération « Boîtes de chocolats » aux aînés d'Huby-Saint-Leu, de la Résidence Jean Moulin et de l'EHPAD Gabrielle Hielle – MGEN, âgés de 68 ans et plus.

X. Borne de recharge électrique

Monsieur le Maire indique que Messieurs Louis Philippe VARLET et Philippe HAZEBROUCQ ont participé à une réunion le 2 septembre dernier organisée par 7 Vallées Comm ayant pour objet les bornes de recharge électrique Stations-e. Une convention sera signée par Monsieur Serge ROUSSEL, Maire de la commune pour l'installation d'une borne au niveau de la Place des Tilleuls.

XI. Affaires diverses

☞ **Monsieur Dominique NEDONCHEL** est en arrêt de travail jusqu'au 3 octobre 2021 inclus. Le Comité Médical du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais a confirmé la position de « Maladie ordinaire » pour une durée de 12 mois à compter du 26 octobre 2020.

☞ **Monsieur Fabrice FOUBERT** est en arrêt de travail depuis le 2 septembre jusqu'au 26 septembre 2021. A sa demande, Monsieur FOUBERT ne souhaite pas renouveler de nouveau contrat.

☞ **Elections présidentielles** : Les dimanches 10 avril et 24 avril 2022.

☞ **Elections législatives** : Les dimanches 12 et 19 juin 2022.

☞ **Compte-rendu de l'assemblée générale de la Maison Accueil Solidarité** effectué par Madame Laëtitia TANFIN, Adjointe aux affaires sociales.

☞ **Recensement de la population** : L'opération de recensement de la population INSEE aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de désigner un agent coordonnateur communal et de créer deux postes d'agents recenseurs.

☞ **Modification de l'acte constitutif Electricité avec la F.D.E. 62** : Le Conseil municipal : Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes (Version 2021) pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés, coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 27 mars 2021 et décide d'adhérer au groupement. La participation financière de la commune est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif. Autorise le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

☞ **Modification de l'acte constitutif Gaz avec la F.D.E. 62** : Le Conseil municipal : Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés en matière d'efficacité énergétique coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 27 mars 2021 et décide d'adhérer au groupement. La participation financière de la commune est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif. Autorise le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

☞ **Invitation à la rencontre des élus sur l'information jeunesse dans le Pas-de-Calais** le 6 octobre 2021 au siège du Conseil Départemental à Arras.

☞ **Exposition de généalogie** « Tiens, v'la min cousin » le samedi 2 octobre 2021 à 11h à la salle des fêtes « Victor Delefosse » à Marconne.

☞ **Reprise des permanences formation informatique** les 2^o et 4^o mercredis à la salle des fêtes.

21h30, la séance est levée.

Le Maire,
Serge ROUSSEL

